

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 15/12/2025

Date de la convocation :
09/12/2025
Date d'affichage :
09/12/2025

L'an 2025 et le 15 décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle des fêtes de Froeschwiller sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres :
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 33

Présents : ISEL Roger :

Titulaires :

MMES : CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, STURM Céline, WEINLING HAMEL Elisabeth,

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane,

Suppléants avec délégation vote :

MM : DEUTSCH Laurent représente CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, ROMIAN Serge représente SCHERTZ Christophe,

Suppléants sans délégation vote :

MM. : HERRMANN Pierre, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques, ROS Jean-Charles,

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille est représentée par DEUTSCH Laurent, WALTER Clarisse donne procuration à M. CUNTZ Freddy,

MM : KLEIN Mathias donne procuration à TRITSCHBERGER Hervé, MALL Philippe, SCHERTZ Christophe représenté par ROMIAN Serge,

Elus suppléants excusés :

MM. : HEBTING Benoit, SCHAEFER Marc

Elus absents :

Titulaires :

MM : RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique,

Suppléants :

MME MESSER Caroline

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance : PETER Guillaume

Réf : 077.2025
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

077.2025 : Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 et fixation des crédits correspondants ouverts, autorisation de versement des soldes de subventions 2025 et des acomptes 2026 avant le vote du budget 2026.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Vu le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2025, et les perspectives pour l'exercice 2026,

Considérant que le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2026 ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, ne garantissant pas la continuité de fonctionnement des services,

Considérant que le président est en droit de mettre en recouvrement les recettes à percevoir avant le vote du budget,

Considérant que le président est en droit d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement et d'exploitation dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant que le président est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant qu'il convient d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'année 2026,

Considérant qu'il convient d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement relatives aux subventions versées, pour ce qui concerne le versement des soldes de subventions 2025 et les acomptes de subventions 2026, avant le vote du budget comprenant en annexe un tableau récapitulatif des subventions octroyées,

Considérant que plusieurs réunions avec les élus du territoire ont permis au président de proposer cette délibération en conseil communautaire, notamment le dernier conseil des maires et dernier bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2026 avant le vote du budget 2026 dans la limite des crédits disponibles et pour un montant fixé représentant au maximum 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, au titre du budget principal et des budgets annexes, à savoir :**

Document budgétaire	N° budget	Chapitres	Articles	Montants
Budget principal (montants TTC sur ce budget)	64800	Chapitre 20	2031	8 750 €
			2051	4 025 €
		Chapitre 21	2121	4 500 €
			2128	2 025 €
			2138	69 937 €
			2145	8 400 €
			215731	28 750 €
			21838	2 187 €

			2188	38 175 €
		Chapitre 23	2313	800 000 €
			2314	147 500 €
			2315	5 625 €
Budgets annexes (montants HT)				
CCSP ZA ESCHBACH	64871	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP CADT FLECKENTSTEIN	67881	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	21352	849 €
			2188	9 250 €
		Chapitre 23	2314	287 500 €
CCSP ZAC THERMALE MORSBRONN	64883	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP ZAC SUD WOERTH	64876	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP CHAUFFAGE DURRENBACH « L'ECORCE »	64884	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	2138	8 659 €
		Chapitre 23	--	--
CCSP PRODUCTION ENERGIE HELION	64889	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	2313	7 755,63 €
		Chapitre 23	--	--
CCSP SERVICE ORDURES MENAGERES	64841	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	--	--
		Chapitre 23	--	--
CCSP ZAC POLE BOIS HEGENEY	64874	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP ILOT URBAIN CENTRE WOERTH	64886	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	2138	4 151,71 €
		Chapitre 23	--	--
CCSP PB BAT INNOVANT PREUSCHDORF	64888	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	2138	1 500 €
			2158	387,24 €
		Chapitre 23	2313	4 500 €
CCSP SITE ECONOMIQUE NORD WOERTH	64878	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	--	--
		Chapitre 23	2313	5 000 €

- **D'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement relatives aux subventions et contributions versées, pour ce qui concerne le versement des soldes de subventions au titre de l'exercice 2025 et les acomptes de subventions au titre de l'exercice 2026, avant le vote du budget 2026 et dans la limite des crédits prévus en N-1 (2025), au titre du budget principal,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/12/2025

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
PETER Guillaume

Le président,
ISEL Roger